

# Chasse aux éléphants au Nord-Congo

(Article paru dans [Canopée n°4](#) - Octobre 1995)

Au début de l'année 1994, une étude écologique et socio-économique a été menée par Steve Blake (WCS), dans l'Unité Forestière d'Aménagement de Kabo située au sud du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), au Nord-Congo.

L'objectif de cette étude préliminaire était de fournir des données de base sur la population des grands mammifères de la zone, tout en orientant la collecte d'informations vers le braconnage des éléphants. Tandis que le PNNN jouit d'un niveau de protection quasi-complet, l'étude a permis de découvrir que le braconnage des éléphants est relativement élevé au sud-ouest du parc, en territoire camerounais

Pratiquement tous les villages au bord de la Sangha, entre Bomassa et Kabo, soit environ 30 km (cf carte), possèdent au moins une carabine pour grande chasse.

La petite ville de Kabo en avait au moins quatre, ce qui porte à au moins huit le nombre de carabines dans la zone d'étude.

## Des méthodes diversifiées

Hormis les fusils pour grande chasse (calibre .458, .375 ou 10.75), les braconniers utilisent également le "calibre 12" avec des cartouches contenant une seule balle. Ces balles sont fabriquées artisanalement à Kabo, ou dans les ateliers de la Société Nouvelle des Bois de la Sangha (SNBS).

Si le chasseur s'approche très près de l'animal visé, une telle balle peut être aussi "efficace" qu'une balle de calibre .458.

Une autre méthode consiste à utiliser la force de la cartouche pour lancer un fer de lance. Cette méthode semble peu utilisée dans la zone car provoquant trop d'accidents chez les chasseurs.

Les chasseurs ont également la possibilité d'utiliser des carabines fabriquées sur le chantier forestier de la SNBS. Par la récupération de morceaux de métal, un armurier fabrique des fusils vendus 150.000 FCFA, considérablement moins chers qu'un fusil importé acheté entre 600 et 800.000 FCFA. **Dans la majorité des cas, les chasseurs sont des pygmées commandités par le propriétaire du fusil.** Le chasseur reçoit comme paiement une portion de la viande ramenée; mais certains propriétaires de fusils "rémunèrent" le chasseur en fonction de la taille des défenses ramenées.

Il existe également des méthodes de chasse qui ne requièrent pas d'armes à feu. Dans la zone de Kabo, on utilise un épais câble d'acier. L'éléphant pris au piège devient une cible facile que l'on abat à la lance ou au fusil.

Dans la zone de Souanké, au nord-ouest du Congo, des planches de bois percées par des pointes en fer sont placées sur les pistes utilisées par les éléphants de forêt. Lorsque l'animal marche dessus, il est rapidement immobilisé par la douleur et par la planche restant attachée à son pied.

L'étude a permis de constater que le braconnage d'éléphants est plus intensif du côté camerounais de la rivière Sangha que du côté congolais. La raison principale semble en être une abondance plus importante des éléphants côté Cameroun, ce qui serait fort possible avec les larges zones marécageuses de palmier raphias situées à proximité de la Sangha côté Cameroun et fortement appréciées des éléphants. Un inventaire réalisé dans la zone en 1989 par Karl Strohmayer et Atanga Ekobo a constaté une densité de 6 éléphants par km<sup>2</sup>, densité nettement plus élevée que côté congolais. Par ailleurs, selon les chasseurs, les éléphants au Cameroun auraient des défenses plus grosses que ceux du côté congolais.

## **Le prix de l'ivoire**

Des données importantes sur le prix de l'ivoire au nord-Congo ont également été collectées. Les défenses pesant moins de 10 kg sont vendues entre 2.000 et 2.500 FCFA/kg. Celles de plus de 10 kg s'échangent entre 10.000 et 15.000 FCFA/kg. Si l'on compare ces prix avec ceux de 1992 (1.000 à 2.500 FCFA/kg selon la taille) et ceux de 1993 (environ 5.000 FCFA/kg), on constate une augmentation du prix de l'ivoire sur le marché au cours des dernières années.

Cela peut s'expliquer par trois raisons :

- il est possible que le moratoire sur l'ivoire ayant provoqué une raréfaction de ce produit sur le marché, celui-ci réponde à la simple loi de l'offre et de la demande;
- du fait de l'interdiction du commerce de l'ivoire, les marchands rémunèrent leurs risques de façon plus importante, ce qui se répercute sur le prix du produit; enfin, la tendance était au stockage de l'ivoire, en attendant la réunion de la CITES, au cours de laquelle la levée du moratoire devait être demandée par les pays d'Afrique australe. Heureusement, cette levée n'a pas été acceptée lors de la réunion de novembre dernier.

Cette étude attire différentes remarques.

Une fois de plus, on constate que ce ne sont pas les chasseurs qui vivent du braconnage. La faible rentabilité de celui-ci (un gigot !) n'est pas comparable avec le prix de l'ivoire vendu au nord-Congo, et vraisemblablement encore moins avec le prix de vente à Brazzaville !

Autre évidence : les études menées sur le terrain sont une bonne façon d'assurer une surveillance et sensibilisation sur les zones d'intervention. On en voudra pour preuve qu'un des propriétaires de fusil de grande chasse de la zone de Kabo, averti des risques qu'il encourait, a préféré remettre son arme aux agents du PNNN !

**Steve Blake - WCS**